

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

COMMUNE :

**Le
Bleymard**

D.I.C.R.I.M

Etablit par la commune le :

Validé par la Préfecture le :

Mises à jour effectuées le :

Modifications validées par la Préfecture le :

1/6

En matière d'information sur les risques majeurs auxquels la commune est soumise, l'information des citoyens est un élément primordial et s'avère indispensable, afin d'anticiper et limiter les conséquences dommageables en cas de survenue d'une catastrophe.

Ainsi selon le code de l'environnement, cette information constitue un droit pour la population concernée par ces risques.

Le **Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** recense les risques existant au sein du Département, le « **porté à connaissance** » recense les risques connus sur la commune du Bleymard et le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** synthétise ces informations en faisant apparaître les dispositions prises par la commune en matière de prévention et de publicité pour les populations soumises aux risques connus tels que : le risque d'inondation, le risque de feux de forêts, le risque de mouvement de terrain.

Ce dossier comprenant le DDRM, le porté à connaissance de la Préfecture, et le DICRIM, sera mis à jour régulièrement et consultable en Mairie.

Le DICRIM de la commune du Bleymard comprendra :

- les connaissances relatives aux risques naturels majeurs auxquels est soumis le territoire de la commune :
 - o Cartographie et référence à des documents cartographiques existants (PPRI).
 - o Liste et indications relative à l'implantation des repères de crues apposés dans la commune (PPRI).
- les mesures prises par la municipalité
- les règles de base de prévention
- le plan d'affichage réglementaire (affichage légal en Mairie pendant deux mois)
- les documents de communication de la campagne d'information (affiches, dépliants, brochures...)

- toutes informations utiles pour les habitants, les responsables d'établissement recevant du public et ceux de sites industriels

2/6

RISQUES D'INONDATION

Définition :

L'inondation est un phénomène naturel se caractérisant par une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables.

Le Bleymard est concerné par deux sortes d'inondations :

- Inondation de crue, occasionnant le débordement des rivières de leur lit (le Lot, la Combe sourde, et le Mounnal)
- Inondation de ruissellement, lors d'orages violents les eaux ruissellent le long des surfaces non perméables venant inonder les zones en contrebas.

Pour la commune du Bleymard le risque d'inondation est un risque de type prioritaire car des enjeux humains sont concernés, les éléments communiqués sont basés sur les informations recueillies lors des crues de septembre et novembre 1994 et de décembre 2003.

Localisation :

Sont soumis aux risques d'inondation toutes les habitations et établissements situés à proximité immédiate du lit de l'une des trois rivières concernées.

Mesures d'information et de prévention :

Pour les établissements publics ou privés situés dans une zone à risque, un Plan de Prévention des Risques est mis en place, précisant les aléas, les enjeux, et les modalités d'évacuation (camping, scierie, habitations, locaux professionnels).

En ce qui concerne les particuliers, ils sont tenus de s'informer en Mairie ou en Préfecture, sur les informations de prévention, les conditions de l'alerte et d'évacuation, prévues par le PCS en cours d'élaboration à ce jour. Dans l'attente de la parution du PCS qui entraînera l'actualisation du DICRIM, les principes sont les suivants :

Les responsables communaux sont avisés par la Préfecture d'une alerte au travers du système GALA, suite à cet appel, il est fait un point sur place, et il est décidé ou non de déclencher l'alerte en prévenant par tous les moyens convenus les personnes directement soumises aux risques annoncés. En cas d'évacuation ces personnes devront ensuite rejoindre la salle des fêtes afin d'y être pris en charge par les services de la Mairie réquisitionnés par le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde. Ils y seront alors recensés et pris en charge au niveau logistique (hébergement, alimentation, sanitaire, problèmes administratifs face aux assurances et aux déclarations administratives, informations météorologiques).

Il est rappelé que dans cette éventualité, il est fortement conseillé de prendre avec soi tous les papiers et contrats susceptibles d'être utiles pour gérer les suites de la catastrophe. Les meubles et les gros appareils électroménager qui ne pourront être déplacés devront être surélevés. Il est également fortement préconisé de couper tous les réseaux (gaz, électricité)

Il sera envoyé personnellement à chaque habitant, soumis au risque particulier d'inondation, une invitation à venir consulter le présent dossier en Mairie.

Pour limiter les dégâts occasionnés par les eaux de ruissellement, l'entretien des fossés et avaloirs d'eau pluviale sont à pérenniser.

3/6

RISQUE DE FEUX DE FORETS

Définition :

C'est un incendie qui se déclare et se propage dans les forêt, landes, maquis ou garrigues.

Localisation :

Une majeure partie du territoire du Bleymard est soumis au risque particulier de feux de forêt, principalement sur la partie située sur le versant de la Montagne du Goulet.

Facteurs aggravants ou déclenchant :

- une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent, l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures...) accident ou malveillance ;
- un apport d'oxygène : le vent active la combustion ;
- un combustible (végétation) : le risque de feu est davantage lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief...) ainsi qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifère...).

Mesures d'information et de prévention :

Pour toutes les personnes concernées, particuliers et professionnels, envoi d'un courrier leur rappelant qu'ils sont soumis à un risque particulier, et les invitant à venir prendre des informations en Mairie pour assurer la prévention et la sauvegarde d'eux même et de leur bien. A leur disposition en Mairie ils trouveront le DDRM déterminant la localisation des risques majeurs dans le département, le porté à connaissance de la préfecture qui précise les risques sur la commune, le DICRIM qui synthétise toutes les informations émanant de la Préfecture, ainsi que les divers documents d'information et de prévention comme « l'emploi du feu en Lozère » ou « débroussailler en Lozère ».

De la même façon que pour les inondations, les modalités d'évacuation et de prise en charge des victimes seront précisées dans le PCS en cours d'élaboration, et sa mise en place viendra amener les informations du DICRIM.

Le risque de mouvements de terrains n'étant pas un risque prioritaire, car il ne met pas en cause des enjeux humains, ne sera pas traité dans ce document, par contre il en sera tenu compte lors

La carte de vigilance de météo France :

Cette carte présentée à la météo télévisuelle, ou bien sur le site de météo France, apparaît sous la forme d'une carte de France découpée en départements. Le niveau de l'alerte est symbolisée par quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) selon le degré de gravité annoncé. Le type de risque est symbolisé par de petits logos (vents violents, fortes précipitations, orages, neige/verglas, avalanches).

L'alerte météorologique de météo France :

- Vert, pas de vigilance particulière
- Jaune, soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux.
- Orange, soyez très vigilants ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- Rouge, une vigilance absolue s'impose, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; conformez vous aux conseils émis par les pouvoirs publics.

Comportements à tenir :

Orange :

Vent fort :

- Risque de chute de branches et d'objets divers
- Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- Limitez vos déplacements

Fortes précipitations :

- Visibilité réduite
- Risque d'inondations
- Limitez vos déplacements
- Ne vous engagez ni à pieds ni en voiture sur une voie inondée

Orages :

- Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Limitez vos déplacements

Neige et verglas :

- Routes difficiles et trottoirs glissants
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- Renseignez vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière
- Utilisez les équipements spéciaux

5/6

Rouge :

Vent fort :

- Risque de chute de branches et d'objets divers
- Voies impraticables
- Evitez les déplacements

Fortes précipitations :

- Visibilité réduite
- Risque d'inondations important
- Evitez les déplacements
- Ne traversez pas une zone inondée, ni à pieds ni en voiture

Orages :

- Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Evitez les déplacements

Neige et verglas :

- Routes impraticables et trottoirs glissants
- Evitez les déplacements
- Renseignez vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

Numéros utiles :

Mairie :	04-66-48-60-48
Maire :	06-75-45-88-61
Pompiers :	18 ou 112
Gendarmerie :	17
Samu (urgences médicales) :	15
Météo France :	08-92-68-02-48 ou www.meteofrance.com
UTCG (ex DDE) :	04-66-46-80-20
Préfecture :	04-66-49-60-00 (standard)
	ou 04-66-49-67-91 (service protection civile)
Radio France bleue Gard-Lozère :	fréquence 102.2

